



## Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme

# CR Réunion Dialogue Social du 3 avril 2023

Présents : DDA – DRH – Chef GSO – FA – AS et SUD

### Prochain CST

Le DDA nous informe de la tenue du prochain CST qui se tiendra le 24 avril à 10h30 avec pour ordre du jour :

- Règlement intérieur de l'instance
- Règlement télétravail
- Transformation poste de Lieutenant en Adjudant
- Jour de fermeture de l'établissement
- Information sur les missions du délégué protection des données (RGPD)
- Information bilan dépôt de plainte
- Information sur la méthodologie élaboration du nouveau SDACR
- Questions diverses

L'ensemble des documents doivent nous parvenir semaine courante.

### CODIS renforcé

Le chef GSO présente l'évolution envisagée portant sur l'astreinte CODIS renforcé.

Il est proposé en lieu et place des ODG fonctionnel d'intégrer les ACDSO sur l'emploi d'officier CODIS renforcé pour des raisons de maîtrise des outils informatiques.

Le pool d'agents concerné sera à l'identique en ce qui concerne le nombre.

SUD attire la vigilance sur le fait que les ACDSO faisaient partis du pool opérateur CODIS renforcé et de fait le pool opérateur était donc amoindri. Le chef GSO précise qu'il sera complété par les SPV assurant les fonctions au CTA – CODIS.

### Droit de Grève

Le SDIS souhaite présenter un rapport au CST de juin sur le droit de grève. Ce rapport apporterait des précisions en termes de gestion et droit des agents.

Mise en place d'un arrêté de service minimum permanent.

Place des SPV dans le service minimum – SUD rappelle le cadre réglementaire sur ce point, explicité notamment dans le mémento de la DGSCGC, les SPV ne peuvent faire parti du service minimum et remplacer des SPP sur leur poste de travail.

Proposition de calcul de retenue salariale.

Modification des compétences et qualifications prévues dans l'arrêté de service minimum.

Délai de prévenance de la position de gréviste souhaitée par le SDIS à 48h – refus des OS qui demande à rester sur le 8h ou prise de service

Pas de service minimum sur le CIS DIE

### CIS Confluence

Suite à la mise en place du Lundi au Vendredi d'une garde de 2 SPV plus une astreinte sur le CIS fictif Confluence (Livron – Loriol) un premier bilan est effectué par le SDIS et information est faite aux OS que l'effectif va être porté à 3 SPV de garde + 1 astreinte à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Discussion sur la perspective de mettre des SPP sur le CIS Confluence amenant une réflexion sur le transfert des 2 SPP journaliers de Die au vu notamment de l'activité opérationnelle.

SUD rappelle la nécessité de vigilance sur les doubles statuts qui assurent des gardes sur le CIS Confluence en plus de leur service SPP.

### Fermeture de l'établissement

Le sdis propose de fermer les services administratifs le 19 mai.

Le lundi de pentecôte sera travaillé et les agents souhaitant ce jour devront poser une RTT ou un CA

En dernière partie de réunion, il est partagé l'ensemble des points que les OS souhaitent aborder en dialogue social ou en groupe de travail avec les ordres de priorité voulus.(cf tableau ci-après)

De plus en termes de méthode il est demandé une réunion dialogue social tous les 1 ½ mois max d'une durée de 3 heures dont 1h pourrait servir pour échanger sur les sujets d'actualité apparaissant.

La mise en place d'un programme d'objectif « dialogue social » indiquant les avancées pour chaque thématique.

Sujet	Priorité	Remarques – Précisions à apporter - Faisabilité
Evolution du règlement intérieur	1	Intégration des 1607 heures, télétravail notamment
Gestion de la grève	1	Modification de l'arrêté préfectoral Processus de gestion à formaliser
Règlement formation Volume reconnu temps de travail stagiaire/formateur Modalités d'inscription sur webfor/forsys par l'agent respect des cadres d'emploi pour les inscriptions de stage absence formation et FMIPA SOG Accès FDF3 à partir du grade d'adjudant avec 3 ans d'ancienneté hors statut SPV Formation CNFPT Utilisation du CPF	1	Document structurant à valider
Bilan FI SPP 2023	1	
SDACR – Méthode de travail et calendrier	1	La présentation de la méthode sera effectuée en réunion de dialogue social et en CST.
Définition du statut d'expert SPP	1	Il pourrait être précisé les activités répondant au statut d'expert. Les évolutions entraineront une modification de la délibération existante et relative au RI
Modification des spécialités	1	Mise en adéquation avec le texte réglementaire - Analyse des impacts. Les évolutions entraineront une modification de la délibération existante et relative au RI
Astreinte CODIS - Astreinte au sein du SDIS – Respect du cadre réglementaire	1	Présentation bilan 2022 et des évolutions pour 2023
Note de cadrage des régimes de service des ODG fonctionnel	1	Effectivement à produire

Modalités de déroulement des tableaux d'avancement devant être inscrites dans les LDG	1	Il convient d'inscrire dans les LDG les règles que l'on applique déjà – prise en compte des demandes de mobilité en 1 puis déroulement des tableaux en 2
avancement au choix possible au sein du SDIS réglementairement pour l'ensemble des grades et filières	1	en lien avec les LDG
dossier retraite	1	être en capacité de pouvoir informer les agents 12 mois avant leur âge légal de départ en retraite
Organisation des mobilités au sein de l'établissement public	1	Processus à formaliser – en lien avec le sujet (précédent) sur les tableaux d'avancement
Les activités accessoires	1	Dans le cadre de l'évolution de notre règlement intérieur
Révision RIFSEEP	1	Bilan à effectuer au second semestre Impact financier à mesurer
dispositif fin de carrière - période préparatoire au reclassement (PPR)	1	définir une politique triennale d'insertion, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des parcours professionnels dans le cadre des LDG
Bilan sur la mise en place des gardes diurne dans les CSR	2	Réflexion à aborder dans le cadre du SDACR 2024
Mise en place de garde diurne sur Loriol et Chabeuil en correspondance aux indicateurs du SDACR	2	Réflexion à aborder dans le cadre du SDACR 2024
Réflexion sur un POJ des CSP différencié en prenant en compte l'activité opérationnelle et la situation géographique tout en déterminant un POJ identique plancher. Réflexion sur le POJ CTA-CODIS	2	Réflexion à aborder dans le cadre du SDACR 2024
Réévaluation des effectifs des CSP au vu de l'augmentation de l'activité opérationnelle (cf. protocole d'accord 2020)	2	Réflexion à aborder dans le cadre du SDACR 2024
Problématique du Royans Vercors nécessitant l'engagement récurrent d'un VSAV de Romans sur Isère	2	Réflexion à aborder dans le cadre du SDACR 2024
IFTS - IHTS	2	Formaliser 2 niveaux IHTS (rappel sur planning validé et dépassement temps de travail annuel). Un niveau de précision semble nécessaire sur ce qui est attendu pour le cadre disposant d'IFTS
Orientation du SDIS sur l'application du décret n° 2022-621 du 22 avril 2022 relatif aux actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers / numérisation des bilans secouristes	1	Sujet de fond – bilan de ce qui est déjà mis en œuvre – étude pour la suite / SSSM commun mesures et matériels différents
Statistique dépôt de plainte / nbre d'agression	2	Présentation du bilan CST
Recharge véhicule électrique	2	Sujet encore à l'étude - réserve assurantielle et capacité technique de nos infrastructures.
Référent mixité et lutte contre les discriminations	2	Désignation effectuée – présentation à planifier en CST
Référent sûreté et sécurité	2	Désignation effectuée – présentation à planifier en CST
Demande d'affichage quotidien de la capacité de couverture opérationnelle départementale	3	Ce type d'indicateur dynamique nécessite le développement d'une solution informatique. Le besoin reste à définir précisément.

Devenir des garde G12 sur le CIS DIE	3	Sujet complexe qui nécessite de revoir l'articulation entre SPP et SPV et le renforcement de la disponibilité des SPV du CIS
Conditions d'application de l'arrêté du 22 avril 2022 fixant le montant et les modalités de versement de l'indemnité de substitution pour l'adaptation de la couverture opérationnelle d'un service d'incendie et de secours sur un secteur non couvert par une garde ambulancière et notamment son impact sur la couverture opérationnelle du SDIS et sur les POJ – point d'étape des rencontres avec l'ARS – Samu et Privé.	3	Point d'étape à faire lors d'une prochaine réunion de dialogue social
Orientation du SDIS sur la mise en place des caméras piéton et engin	3	A définir /Instruction relative aux orientations des politiques soutenues par le fonds interministériel de prévention de la délinquance pour 2023 du 16 février 2023 - attribution subvention caméra piéton 200€ par caméra
Evolution de la doctrine et de la formation VU	3	
Complémentaires santé et prévoyance	3	Etude 1 <sup>er</sup> semestre 2024
Ticket restaurant	3	Déjà évoqué en dialogue social
Mise en place du Forfait mobilités durables (décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale et décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale)	3	Ce sujet dont la mise en œuvre aura des impacts financiers devra être abordé dans le cadre des objectifs relatifs au développement durable. Il est en lien avec celui de l'autorisation de recharge des voitures électriques